

réglementation et de la législation reste à faire. La création d'un marché interbancaire représente un autre défi et, enfin, les principes religieux appliqués par les divers conseils de la Charia (veillant du respect de la loi musulmane) manquent d'uniformité. Néanmoins, les banques islamiques commencent à avoir plus l'esprit d'initiative. Certains établissements ont réuni des fonds pour des projets précis ou constitué des groupements spéciaux de fonds qui sont affectés au financement de divers projets. Certaines institutions prévoient créer des instruments de placement de type fiducie à participation unitaire ou fonds commun de placement à l'intention des investisseurs à long terme.

Les institutions internationales et régionales collaborent avec le secteur financier islamique et envisagent de mettre en place divers produits et de recourir à la syndication pour améliorer le financement de projets. La SFI a réalisé au Moyen-Orient et au Pakistan diverses opérations conformes aux principes islamiques. En dernière analyse, la titrisation («securitization») pourrait s'avérer la solution la plus appropriée. Les banques seront en mesure de conclure un bail pour un projet et d'émettre des titres négociables. Avec l'expansion de la titrisation, la clientèle des systèmes financiers islamiques s'accroîtra, tandis que les investisseurs institutionnels, ayant accès à une structure d'échéances plus diversifiée, seront attirés vers le marché; et la gestion actif-passif deviendra une réalité.

Le secteur bancaire canadien et les entreprises canadiennes en général auront à s'adapter rapidement à cette tendance, sans quoi ils risquent de rester à l'écart d'un secteur lucratif et d'un mode de financement probablement crucial sur un marché (le secteur bancaire islamique) qui devrait atteindre 100 milliards de dollars d'ici l'an 2000.

Leopold Battel
Directeur adjoint
Direction du financement à l'exportation
Section IFI/TBF
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Janvier 1998